



**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 24 septembre 2019**

Délibération n°4

Portant approbation **des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante**

Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 13 septembre 2019,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'UCP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres représentés : 5
Membres absents et non représentés : 17

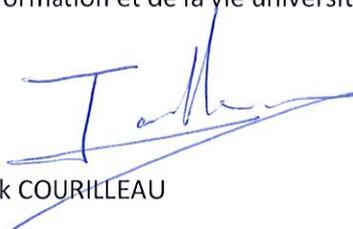
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1 : approuve les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante, telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 25 octobre 2019
Publié le : 28 octobre 2019

Annexe délibération n°4 – Subventions FSDIE – CFVU 24.09.19

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte
MEYDANE UCP	Institut du monde arabe	Paris	11/10/2019	130,00 €	130,00 €	130,00 €	0,00 €
	Musée Quai Branly	Paris	28/01/2019	170,00 €	170,00 €	170,00 €	0,00 €
PORTALIS	Portalion Day	Chênes	24/10/2019	658,00 €	600,00 €	600,00 €	0,00 €
	WEI	Berry	Du 28 au 30/10	18 373,07 €	3 400,00 €	3 360,00 €	0,00 €
CMI PHENIX	WECMI 2019	Vienne	Du 04 au 06/10/2019	33 406,38 €	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
						7 260,00 €	0,00 €
TOTAL FSDIE						7 260,00 €	